

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**DÉBUT DES PRESTATIONS DE RELANCE ÉCONOMIQUE : RÉACTION DU  
CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES À L'ADOPTION  
IMMINENTE DU PROJET DE LOI C-4**

Montréal, le 29 septembre 2020 – Alors que de larges pans de notre économie demeurent paralysés, encore plus avec le décret faisant passer trois régions en zones rouges, des régions qui représentent une part importante de la population québécoise, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) salue l'adoption imminente par la Chambre des Communes du projet de loi C-4, mettant en place les Prestations de relance économique.

« Avec la fin de la PCU, des centaines de milliers de personnes, plus de 900 000, sans travail et sans droit à l'assurance-emploi, se retrouvaient sans revenu. Les gens étaient inquiets, et avec raison », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « L'adoption du projet de loi C-4 est importante, les gens l'attendent impatiemment. »

« Il est par ailleurs inacceptable qu'un parti politique, comme le Parti conservateur, fasse étalage de ses préjugés pour retarder l'adoption de ce projet de loi qui n'a pourtant qu'un seul objectif: aider les gens en difficulté financière à traverser cette crise sanitaire, doublée d'une grave crise économique », a renchéri le porte-parole.

Le CNC salue l'adoption imminente par la Chambre des Communes de ce projet de loi, qui doit maintenant être adopté par le Sénat, et ne peut qu'espérer que l'organisation de l'Agence du revenu du Canada, normalement fonctionnelle et bien huilée par les six derniers mois de pratique, saura être au rendez-vous.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d'informations sur les programmes de soutien du revenu, mise à jour régulièrement : [www.lecnc.com/covid-19-coronavirus](http://www.lecnc.com/covid-19-coronavirus)

-30-

**Source :**

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

**Informations :**

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)